

# Nuptialité : mariage et nouvelles formes d'union

*Didier BRETON  
Bénédicte GASTINEAU*

## Introduction

La « Révolution démographique » observée à la Réunion dans les années 1970 se caractérise par une chute spectaculaire de la fécondité durant cette décennie accompagnée par un bouleversement des comportements nuptiaux : diminution de l'intensité de la nuptialité et recul de l'âge au mariage. Toutefois, FESTY et HAMON (1983) notent qu'avant même le début de la chute de la fécondité, la nuptialité dans l'île était déjà relativement faible et tardive, à mi-chemin entre le modèle asiatique et/ou africain (mariage universel et précoce) et celui observé dans les Caraïbes (mariage plus rare et tardif). Les tendances observées dans la période récente et décrites dans cette communication font désormais basculer la Réunion du côté du second modèle : le mariage est de moins en moins fréquent et de plus en plus tardif.

Le modèle initial perdure toutefois sous une forme plus consensuelle. L'union libre s'est rapidement développée et a lieu toujours très tôt dans la vie des jeunes Réunionnaises (BRETON, 2004). À défaut de se marier, les jeunes couples vivent en union libre avant un éventuel mariage. La période de cohabitation s'allonge constamment et aboutit de moins en moins souvent à un mariage. Le mariage a donc lieu plus tard dans la vie des Réunionnais et de plus en plus souvent après une ou des naissances. Ainsi, la proportion de mariages qui légitime une ou des naissances augmente constamment : 34 % des

mariages légitimaient au moins une naissance au début des années 1990 contre 41 % en 2000. En 2001, à peine 30 % des naissances de rang 1 sont légitimes contre 47 % et 56 % de celles de rang 2 et 3 (état civil). Ce sont ces évolutions du modèle matrimonial que nous nous proposons d'étudier dans ce chapitre.

## La place du mariage

La pyramide des âges, décomposée selon l'état matrimonial des personnes (fig. 1) et les proportions de célibataires selon le sexe et l'âge (fig. 2) illustrent la place du mariage dans la population réunionnaise. Les variables « âge » et « sexe » dessinent la répartition de la population selon l'état matrimonial. Primo, l'effet de l'âge montre que dès 20 ans apparaissent les premiers mariages, aux environs de 30 ans, les premiers divorces, et dès 55 ans, les premiers veuvages. Secundo, l'effet du sexe indique, d'une part, que les veufs sont quasiment absents du fait de la surmortalité masculine, du remariage plus fréquent des hommes et de l'écart d'âge entre conjoints, et, d'autre part, que la proportion de célibataires est supérieure chez les hommes quel que soit l'âge. La différence entre les proportions de célibataires masculins et féminins est presque nulle à 20 ans et 50 ans et elle est maximale entre 25 et 30 ans avec plus de 15 points de différence (80 % de célibataires chez les hommes contre 65 % chez les femmes).

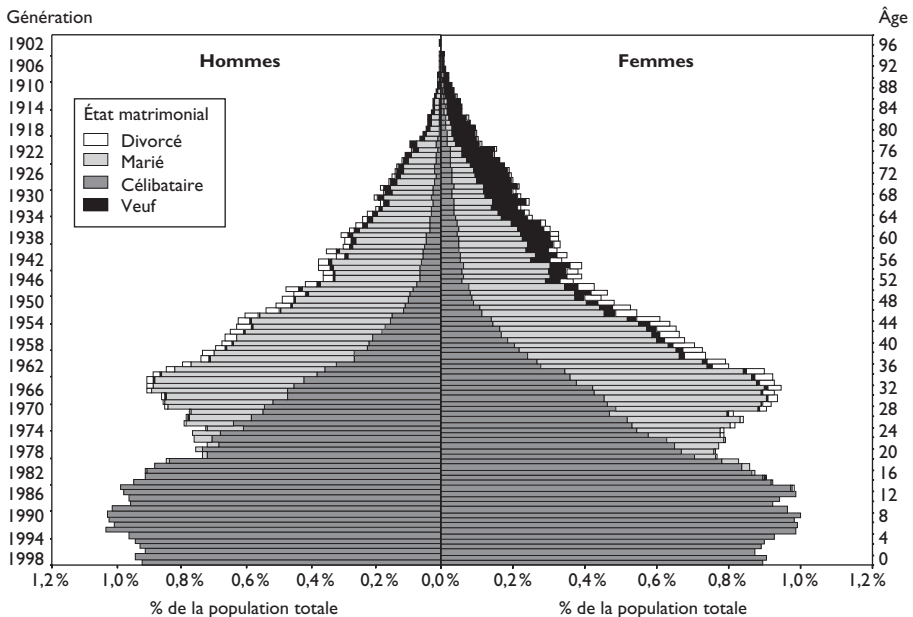


Fig. 1

Répartition par sexe, âge et état matrimonial de la population réunionnaise (1999).

Sources : Insee, Recensement général de la population, 1999

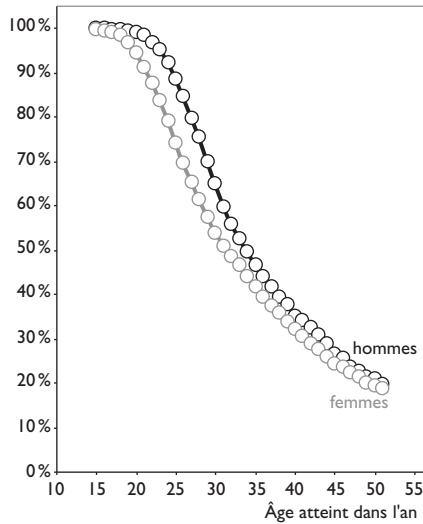


Fig. 2

Proportion de célibataires selon le sexe et l'âge à la date du Recensement de 1999.

Sources : Insee, Recensement général de la population, 1999

La répartition selon l'état matrimonial de la pyramide des âges n'est toutefois qu'un « cliché », fruit de l'évolution des comportements de mise en union au fil des générations. Cet effet de génération n'est pas clairement visible : la chute de la nuptialité, le recul de l'âge au mariage et l'augmentation de la divortialité sont trois tendances importantes qui façonnent également les différentes strates de cette pyramide.

## Nombre total de mariages, intensité et calendrier de la nuptialité

### Évolution du nombre de mariages

Le nombre annuel de mariages domiciliés<sup>1</sup> à la Réunion est à peu près stable depuis 1990, oscillant autour de 3 300 (fig. 3). Inversement, la population des hommes et des femmes en âge de se marier croît constamment, passant entre 1991 et 2001 de 355 000 à 431 900 personnes, soit un accroissement de plus

1. Seuls les mariages des personnes domiciliées à la Réunion sont retenus. Par exemple en 2001, 3 660 mariages ont été célébrés à la Réunion ou hors de la Réunion pour des personnes domiciliées dans l'île. Ces 3 660 mariages se décomposent en 3 426 mariages de personnes domiciliées à la Réunion et qui se sont mariées dans une commune réunionnaise, 152 de personnes qui se sont mariées à la Réunion tout en étant domiciliées hors de l'île et 82 personnes domiciliées à la Réunion et qui se sont mariées hors du département. Manquent à ce décompte les mariages des domiciliés dans l'île qui se marient hors du territoire national.

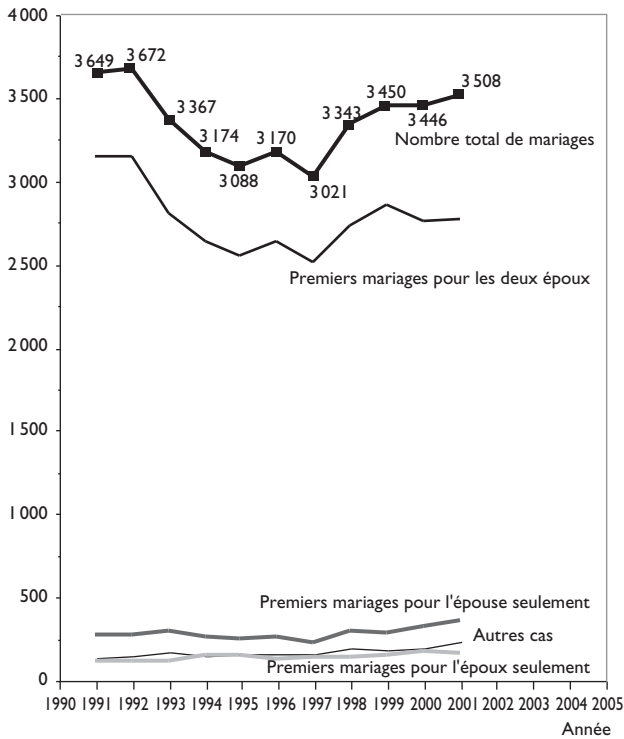


Fig. 3  
Évolution du nombre de mariages domiciliés à la Réunion – 1991 à 2001.  
Source : état civil

de 20 %. L'augmentation du nombre de mariages depuis 1998 n'est donc aucunement due à une reprise de la nuptialité mais s'explique par le fait que plus de personnes dans la population se trouvent en âges de se marier.

Sur la décennie, le rapport du nombre de mariages à l'effectif de personnes en âge de se marier (taux global de nuptialité) diminue de 20 %, alors que le nombre de mariages diminue d'à peine 5 % sur la même période (fig. 4).

Les mariages à la Réunion sont le plus souvent célébrés en décembre (23 % des mariages en 1999), c'est-à-dire pendant le mois d'été et des congés scolaires, mais également en juillet-août, période de grandes vacances en métropole où vivent souvent de nombreux parents ou proches.

### Évolution des indices conjoncturels de nuptialité

Le nombre de mariages enregistrés une année donnée dépend en partie de l'effectif de la population et de sa structure selon le sexe et l'âge. Pour éliminer ces effets, il suffit de rapporter le nombre de mariages d'un âge, d'un sexe et d'une année donnés (issus de l'état civil) à la population moyenne de l'année concernée du sexe, de l'âge donné (issu des recensements et des estimations locales de population). Les rapports ainsi obtenus se nomment

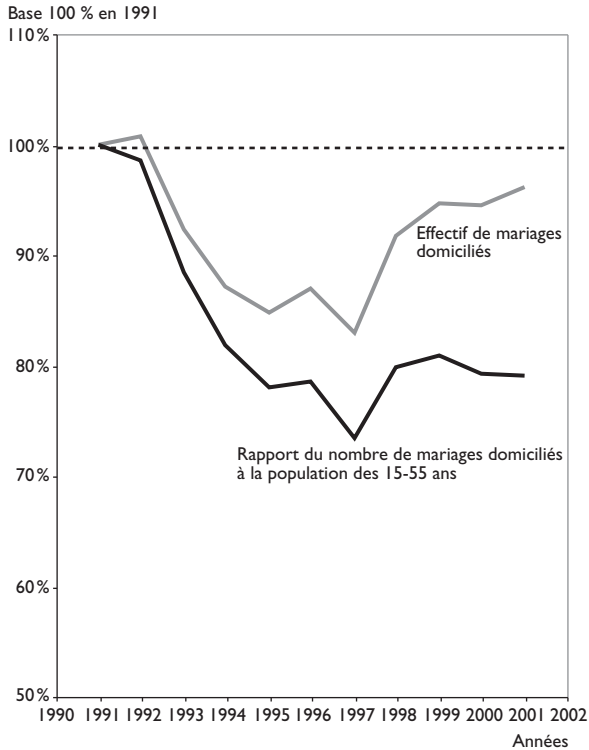


Fig. 4

Variation conjointe du nombre de mariages et du taux global de nuptialité – Base 100 en 1991.  
Source : état civil

« mariages réduits ». En se limitant aux premiers mariages, les indices sont appelés « premiers mariages réduits ». Les mariages et premiers mariages réduits s'interprètent comme un nombre moyen d'événements par individu.

Les profils selon l'âge des mariages réduits des hommes et des femmes sont assez différents. D'une part, les mariages réduits atteignent un maximum à 24 ans pour les femmes contre 27 ans pour les hommes. D'autre part, la courbe masculine cesse de décroître à partir de 45 ans, très certainement du fait des remariages. Ce n'est pas le cas pour les femmes, les remariages au-delà de 45 ans pour les femmes étant très rares (fig. 5).

La synthèse des mariages réduits se lit comme le nombre moyen de mariages que connaîtrait un individu s'il était soumis à chaque âge aux conditions de l'année d'observation, conformément à l'artifice de la cohorte fictive. La somme des premiers mariages réduits se lit comme la proportion de personnes qui se marieront au moins une fois selon les mêmes règles d'interprétation que précédemment. La synthèse transversale des mariages et premiers mariages réduits est un indice qui mélange des effets de l'évolution du calendrier du phénomène dans les générations. Dans une période de recul de l'âge au mariage, l'indice synthétique sous-estime ce qu'il sera réellement dans les générations, et inversement durant une période de raccourcissement de l'âge au premier mariage.

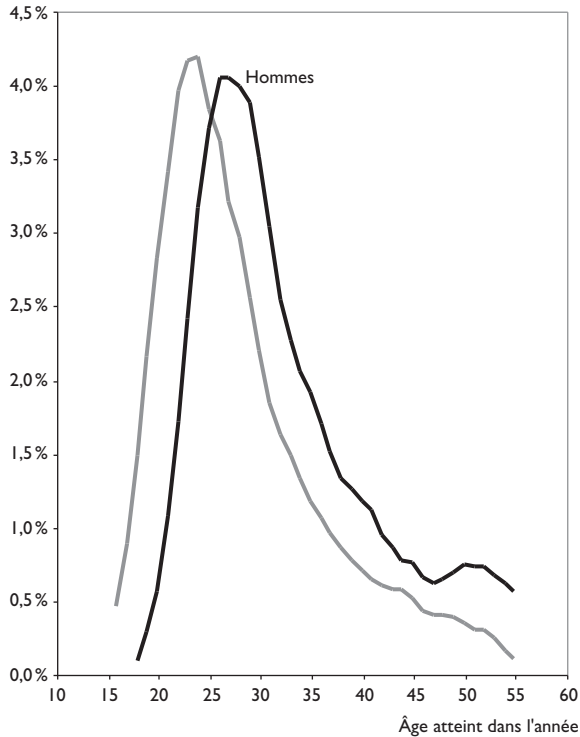


Fig. 5

Mariages réduits des hommes et des femmes à la Réunion – Période 1999-2001.

Source : Insee - Estimations locales de la population, état civil

Depuis 1990, l'évolution de la somme des premiers mariages réduits suit celle du nombre absolu des premiers mariages. Elle est inférieure à 55 % depuis 1998 (fig. 6), ce qui signifierait pour une génération un célibat définitif supérieur à 45 %. Ce niveau ne sera probablement pas atteint, car la synthèse transversale des premiers mariages réduits sous-estime l'intensité de la primo-nuptialité en raison du recul régulier de l'âge au premier mariage dans les générations (fig. 7). La somme des premiers mariages réduits des hommes est très proche de celle des femmes, alors que la somme des mariages réduits est nettement supérieure pour les hommes : le remariage est davantage un phénomène masculin que féminin à la Réunion.

Au cours de la décennie 1990, le recul de l'âge moyen au premier mariage ne cesse de croître. Les évolutions sont presque parfaitement parallèles. En dix ans, l'âge moyen au premier mariage augmente de deux ans pour les hommes et les femmes (de 28,3 ans en 1991 à 30,3 ans en 2001 pour les hommes et de 25,1 ans à 27,0 ans pour les femmes). L'écart entre l'âge moyen au mariage et l'âge moyen au premier mariage est très légèrement supérieur chez les hommes. Les hommes se remarient non seulement plus fréquemment que les femmes, mais ils le font en moyenne plus tard (fig. 7).

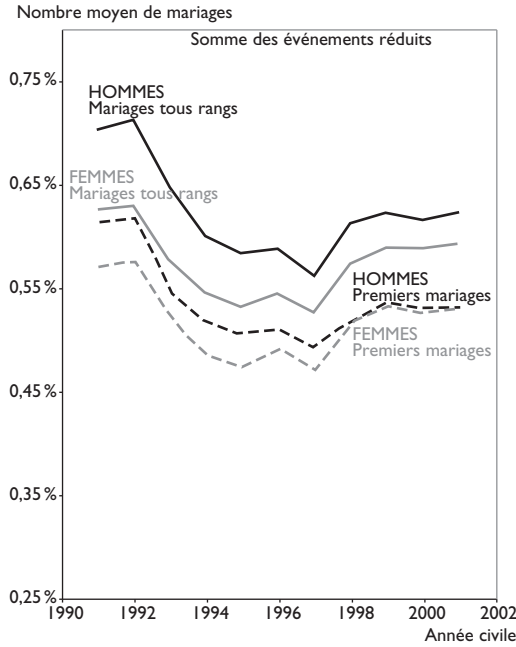


Fig. 6

Mariages et premiers mariages réduits selon le sexe. Période 1991 à 2001.

Source : Insee - Estimations locales de la population, état civil

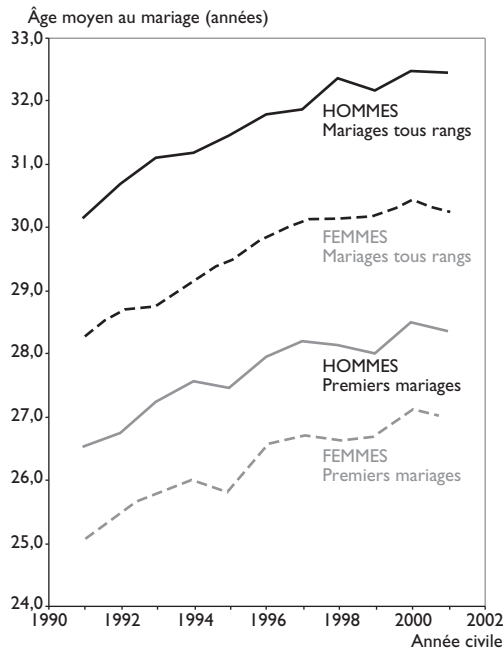


Fig. 7

Âge moyen au mariage et premiers mariages selon le sexe. Période 1991 à 2001.

Source : Insee - Estimations locales de la population, état civil

## La nuptialité dans les générations

Pour mesurer l'évolution de la nuptialité dans les générations réunionnaises, nous utilisons les travaux déjà réalisés à partir de l'Enquête Famille 1997, qui ne concernent que la population féminine (BRETON, 2004). L'exploitation de cette enquête confirme les prévisions d'évolution formulées au début des années 1980 (FESTY et HAMON, 1983) : le célibat définitif devrait être légèrement supérieur à 25 % dans les générations 1950-1959 et proche de 30 à 35 % dans les générations 1960. L'âge médian au premier mariage, qui était de 24 ans dans les générations 1930-1939, est proche de 30 ans trente générations plus tard (fig. 8). Quelle que soit la génération, c'est entre 20 et 24 ans que les femmes ont la plus grande probabilité de se marier ; dès les générations 1960, le profil de la nuptialité par âge s'aplatit légèrement, signe d'un allongement plus net du calendrier (fig. 9).

La baisse de l'intensité de la nuptialité est en partie compensée par le développement des unions libres, dont l'intensité et le calendrier sont très peu modifiés au fil des générations. Les femmes réunionnaises nées entre 1970 et 1974 continuent à entrer en union très jeunes, presque aussi jeunes que leurs mères : près d'une femme sur trois déclare au moins une union avant 21 ans. Davantage que les comportements, c'est donc la forme des unions qui semble se modifier radicalement dans ce département d'outre-mer (BRETON, 2004).

La baisse de l'intensité et l'allongement du calendrier de la nuptialité vont-ils se poursuivre dans les générations futures ? Pour répondre à cette question, il faudrait se pencher sur les causes de ces évolutions. La situation sur le marché de l'emploi influencerait la probabilité d'être ou non marié (MEKKAOUI, 2001). Ce constat favoriserait l'hypothèse d'un célibat définitif

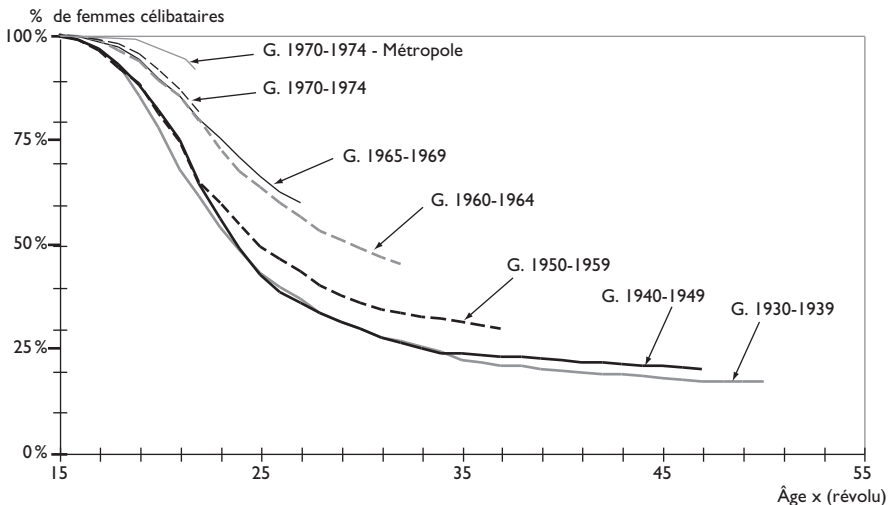


Fig. 8

Proportion de femmes encore célibataires à chaque âge. Générations 1930 à 1974.

Source : Insee - Enquête Famille 1997



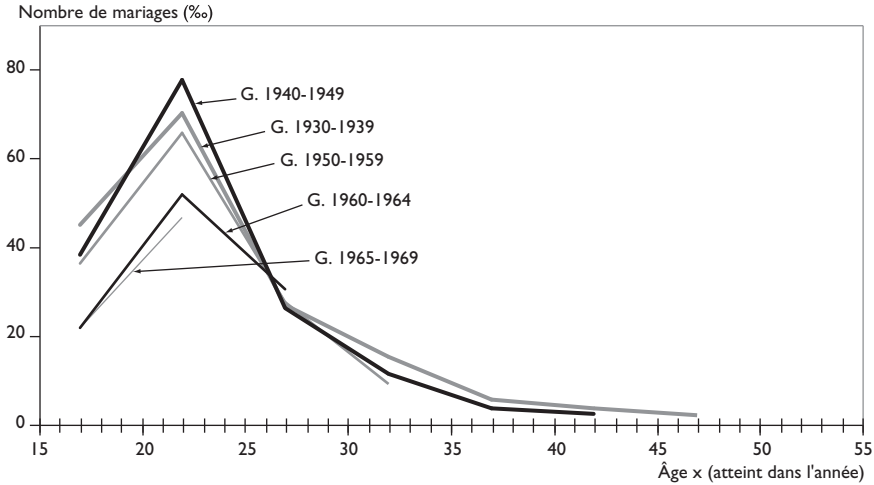


Fig. 9

Nombre moyen de premiers mariages par âge. Générations 1930 à 1969.

Source : Insee - Enquête Famille 1997

très élevé dans les générations futures, compte tenu des taux de chômage de longue durée et de la forte proportion de la population en situation de précarité durable, parmi les plus élevés de France (BALLY, 2003 ; ROINSARD, 2003). La situation économique précaire et durable de nombreux Réunionnais est de toute manière incompatible avec le coût traditionnellement très élevé d'un mariage dans l'île. De plus, le mariage n'a jamais été une condition pour l'arrivée d'un enfant dans les familles réunionnaises. Les naissances hors mariage sont même devenues majoritaires. Les histoires d'unions de plus en plus fragmentées, du fait notamment du recours plus facile au divorce, n'incitent pas forcément les couples à contracter rapidement un mariage. Enfin, pour une partie de la population durablement précaire et sans espoir d'insertion par l'emploi, les incitations fiscales au mariage sont sans effet. Au contraire, la situation de monoparentalité est toujours plus intéressante du point de vue de l'aide sociale.

### La nuptialité dans les communes

Le modèle de nuptialité décrit sur l'ensemble du territoire est-il généralisable à l'ensemble des communes<sup>2</sup> ? Pour répondre à cette question, nous calculons deux familles d'indicateurs : d'une part, la somme des premiers mariages réduits et l'âge moyen au premier mariage dans chaque commune (tabl. 1) et, d'autre part, la proportion de célibataires à 48-52 ans ainsi qu'un indicateur d'isolement à la date du recensement de population (tabl. 2). L'année retenue est 1999, date du dernier recensement de population.

2. Pour des raisons techniques, nous n'avons pas pu traiter les données de la commune de Cilaos.

Tableau 1  
Somme des mariages réduits et âge moyen au mariage dans les communes.  
Île de la Réunion – 1999.

Commune	Somme des mariages réduits (%)		Âge moyen au mariage (années)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Petite-Île	67	67	27,1	30,7
Les Aviron	68	62	26,9	30,3
Le Tampon	74	74	27,0	30,2
Saint-Denis	56	62	30,5	33,4
Sainte-Marie	70	73	29,9	32,5
La Possession	72	75	28,9	32,4
Saint-André	71	77	28,2	32,1
Saint-Louis	63	67	28,0	30,9
Sainte-Suzanne	49	54	29,6	34,4
Le Port	59	60	29,0	33,3
Bras-Panon	44	50	28,6	33,3
Trois-Bassins	41	43	28,3	33,2
Saint-Paul	58	57	29,5	32,6
Saint-Philippe	57	46	28,3	30,2
Plaine-des-Palmistes	47	53	27,4	29,2
Sainte-Rose	65	49	29,9	30,3
Salazie	63	58	29,0	32,3
Saint-Benoît	54	58	28,9	31,9
Saint-Pierre	55	56	27,7	31,8
Étang-Salé	55	54	28,6	31,7
Saint-Joseph	61	59	27,6	31,2
Saint-Leu	61	56	29,2	31,0
<b>Entre-Deux</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>30,2</b>	<b>30,2</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>28,8</b>	<b>32,1</b>

Sources : état civil, Recensement général de la population 1999

La localisation du mariage correspond au domicile du couple déclaré sur le bulletin d'état civil alors que la localisation de la population moyenne de la commune est celle déclarée au moment du recensement général de population. Des incohérences ou de simples décalages entre la domiciliation déclarée à l'état civil et celle déclarée au moment du recensement existent certainement. C'est le cas par exemple des couples dont au moins un des membres change de commune après le mariage. Les communes qui « attirent » de jeunes couples ont des indices de nuptialité surestimés, et inversement pour les communes que les jeunes couples quittent. Ce biais est toutefois très faible à la Réunion, d'abord parce que les mariages à la Réunion se font le plus souvent entre conjoints habitant dans la même commune (LARDOUX, 2002 a), et ensuite parce que nous avons calculé des indices pour l'année 1999, année du recensement, ce qui implique que le biais possible porte sur une période très courte.

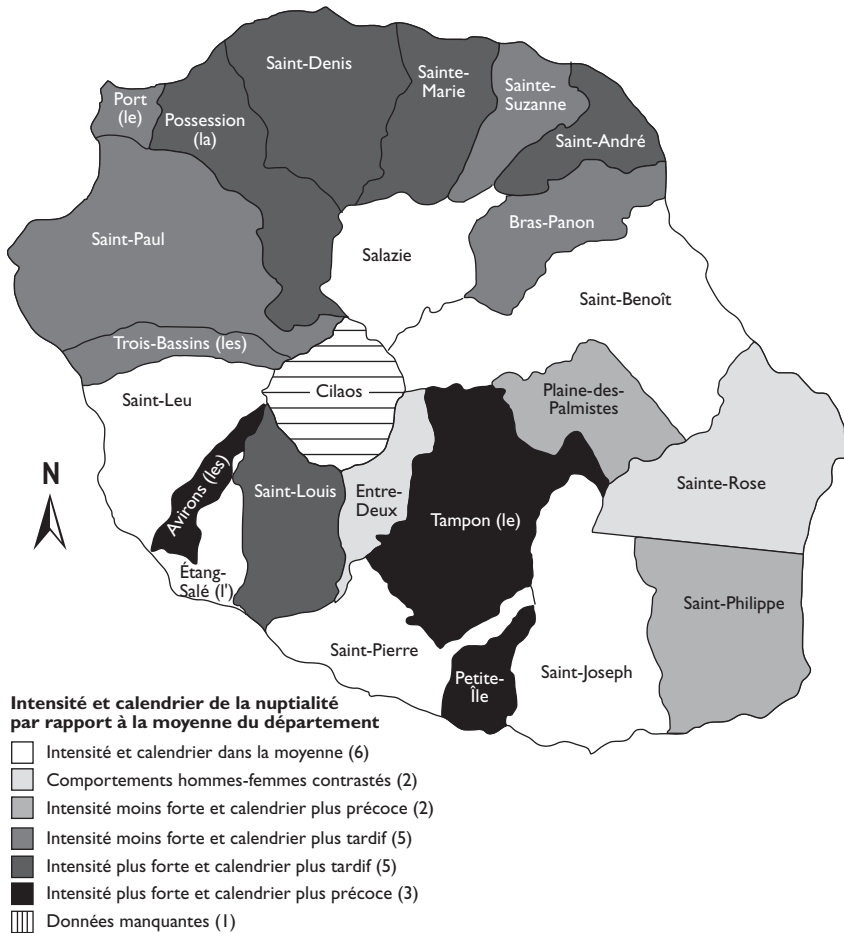


Fig. 10

Typologie des communes réunionnaises du point de vue de la nuptialité (1999).

Sources : état civil, Recensement général de la population 1999

Les différents indicateurs du tableau 1 permettent de dresser une typologie sommaire des communes en termes de nuptialité (fig. 10). Nous utilisons, en plus des indicateurs de nuptialité, la typologie réalisée par l'Insee propre aux caractéristiques socioprofessionnelles des quartiers de l'île (Insee, 2003).

– **Le groupe 1** : une nuptialité plus forte à un âge relativement jeune

Les Aviron, Le Tampon et Petite-Île – Dans ces communes la somme des mariages réduits des hommes et des femmes est relativement forte et l'âge moyen au mariage relativement faible. Ce sont trois communes du sud de l'île au profil plutôt mixte rural et urbain.

– **Le groupe 2** : une nuptialité plus forte à un âge relativement plus âgé

Saint-Denis, Sainte-Marie, La Possession, Saint-André et Saint-Louis – C'est un groupe moins homogène que le précédent du point de vue des indicateurs

de nuptialité. Toutes les communes de ce groupe ont une somme des mariages réduits relativement forte combinée à un âge au premier mariage plus tardif que la moyenne départementale. Dans la commune de Saint-Denis, cela est vérifié uniquement pour la population masculine. Les communes de Saint-André et Saint-Louis présentent les indices de nuptialité les plus faibles de ce groupe. Ces communes sont toutes situées dans le nord du département, à l'exception de Saint-Louis. Elles ont majoritairement un profil urbain, sont composées d'habitants issus de classes moyennes ou commerçantes (Sainte-Marie, Saint-Denis et La Possession) ou bien présentent un profil mixte rural et urbain (Saint-André et Saint-Louis).

– **Le groupe 3** : une nuptialité moins forte à un âge relativement âgé  
Le Port, Saint-Paul, Bras-Panon, Trois-Bassins et Sainte-Suzanne – Dans ces communes, les indices de nuptialité sont plutôt faibles et l'âge moyen relativement tardif. Elles sont situées au nord de l'île. Le mariage tardif est d'ailleurs un trait commun à toutes les communes du nord du département. En revanche, leurs profils socioprofessionnels sont plus hétérogènes, bien qu'elles aient en commun d'avoir au moins un quartier déshérité sur leur territoire.

– **Le groupe 4** : une nuptialité moins forte à un âge relativement jeune  
Saint-Philippe et la Plaine-des-Palmistes – Ce groupe comprend des communes où la somme des mariages réduits est faible mais l'âge moyen au premier mariage jeune. Ce sont des communes peu peuplées et isolées, à dominante agricole et rurale mixte. L'emploi dans ces deux communes est très précaire et il s'agit souvent d'emplois aidés (MEKKAOU, 2002).

– **Le groupe 5** : des comportements hommes-femmes assez différents  
Sainte-Rose et Entre-Deux – Dans ces communes, les comportements des hommes et des femmes sont fort différents. Les hommes de ces deux communes ont un comportement proche de ceux du groupe 4. Le profil général de la commune de Sainte-Rose est proche des communes de ce même groupe. Les femmes de Sainte-Rose et de l'Entre-Deux ont un comportement plus proche de celles du groupe des communes du nord du département, avec un mariage tardif (Sainte-Rose avec une intensité faible et l'Entre-Deux une intensité plus forte).

– **Le groupe 6** : des indices de nuptialité dans la moyenne départementale  
Saint-Joseph, Saint-Benoît, Étang-Salé, Saint-Pierre, Salazie et Saint-Leu – Dans ce dernier groupe de communes, les comportements nuptiaux sont relativement proches des indices départementaux. C'est un groupe assez hétérogène du point de vue des profils socioprofessionnels.

Il serait important de confronter les comportements en termes de nuptialité dans les communes à d'autres caractéristiques culturelles essentielles à la Réunion telles que la religion ou l'appartenance à une communauté « ethnique » qui détermine en partie les comportements nuptiaux<sup>3</sup>.

3. Il est cependant très difficile, voire impossible, de déterminer le poids relatif des différentes communautés dans les communes de la Réunion pour au moins deux raisons : 1) l'absence d'enquête à la Réunion repérant clairement l'appartenance communautaire des individus et 2) la difficulté à définir l'origine « ethnique » de nombreux Réunionnais, compte tenu des nombreux échanges entre les communautés, notamment par le biais des unions. Pour la liste des principales communautés, voir aussi note 6 du chapitre 2.

## Les célibataires à 50 ans

La proportion de célibataires à 48-52 ans s'interprète comme un indice d'intensité de la primo-nuptialité dans les générations 1949-1953. La situation est fortement variable d'une commune à l'autre (tabl. 2) : environ 29 % des adultes sont célibataires à 50 ans dans la commune du Port, tandis qu'ils ne sont que 12 % à Petite-Île. Pour la proportion de célibataires de 48 à 52 ans vivant hors couple, les proportions respectives pour ces deux communes sont de l'ordre de 17,5 % et 7,5 %.

Dans la majorité des communes, la proportion d'hommes célibataires est supérieure ou égale à celle des femmes. Avec un ratio de célibataires femmes/hommes de plus de 10 % supérieur pour les femmes, les communes de Saint-Denis, Bras-Panon, Sainte-Suzanne et Les Avirons sont les exceptions les plus notables.

Tableau 2  
Proportion de célibataires à 50 ans et situation de couple des hommes et femmes dans les communes réunionnaises – 1999

	Proportion de célibataires à 48-52 ans			Proportion de célibataires âgés de 48 à 52 ans vivant hors couple	
	Femmes %	Hommes %	Rapport Femmes/Hommes	Femmes %	Hommes %
Le Port	27,3	31,0	0,14	14,3	19,1
Sainte-Suzanne	24,6	21,9	- 0,11	11,7	13,7
Bras-Panon	23,9	19,0	- 0,21	9,9	10,0
Saint-André	23,0	24,9	0,09	11,3	16,7
Saint-Denis	22,3	19,5	- 0,13	12,0	14,8
Saint-Pierre	20,8	20,5	- 0,01	11,6	14,7
Saint-Leu	20,2	25,1	0,24	12,4	13,8
Saint-Benoît	19,9	19,5	- 0,02	10,9	12,4
Saint-Paul	19,7	20,8	0,06	10,5	13,3
Plaine-des-Palmistes	19,1	20,2	0,06	13,2	10,8
Sainte-Marie	18,4	16,7	- 0,09	9,0	10,4
Saint-Louis	17,8	21,6	0,21	11,0	15,9
Les Avirons	16,7	13,1	- 0,21	11,4	8,9
Étang-Salé	14,5	20,2	0,39	8,2	14,7
Sainte-Rose	14,2	24,3	0,71	8,0	12,8
Salazie	13,8	26,8	0,94	10,6	19,8
Saint-Joseph	13,5	16,5	0,22	8,5	11,6
Entre-Deux	13,4	20,3	0,51	9,0	10,9
Le Tampon	12,9	13,7	0,06	7,4	9,5
Trois-Bassins	12,2	19,0	0,55	7,7	12,3
Saint-Philippe	12,0	19,6	0,64	7,8	12,5
La Possession	11,9	18,7	0,57	5,6	10,0
Petite-Île	9,9	14,8	0,49	7,0	8,2
<b>Total</b>	<b>19,4</b>	<b>20,1</b>	<b>0,04</b>	<b>13,2</b>	<b>11,1</b>

Source : Recensement général de la population 1999

L'indicateur d'isolement (proportion de «célibataires vivant hors couple») est globalement le plus élevé pour les habitants du Port, de Salazie, Saint-André, Saint-Louis, Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Leu. La commune de Salazie se démarque par un indicateur d'isolement très fort chez les hommes et moyen chez les femmes, tandis qu'à la Plaine-des-Palmistes et aux Avirons, la situation est opposée.

## Les caractéristiques des époux

L'écart d'âge au moment du mariage entre l'homme et la femme est stable depuis 1991. Un peu plus de trois années séparent les deux conjoints. Les mariages conclus à la Réunion associent le plus souvent des époux dont la femme est plus jeune que son conjoint (tabl. 3). En 2001, dans un mariage sur deux, l'écart d'âge est supérieur ou égal à 5 ans en faveur de l'homme (tabl. 4). Cette différence d'âge d'un peu plus de trois années est plus élevée à la Réunion qu'en métropole où elle est de deux années. Elle est souvent l'expression des relations sociales entre les hommes et les femmes, l'expression de la domination masculine (BOZON, 1991). Cette dernière semble plus affirmée à la Réunion qu'en France métropolitaine (JASPARD *et al.*, 2004). Par exemple, les couples où l'homme a un emploi tandis que la femme est inactive ou au chômage restent beaucoup plus fréquents qu'en métropole : 31 % des couples réunionnais contre 20 % dans le reste de la France en 1999 (MEKKAOU, 2001). Les prestations sociales, qui constituent une grande partie des revenus dans le contexte réunionnais de chômage et de précarité, ont aussi contribué à renforcer le rôle domestique des femmes. Bénéficiaires de ces transferts sociaux, certaines privilégient le rôle familial au détriment de l'activité professionnelle, confortant ainsi les inégalités entre les hommes et les femmes (DESMARETS, 1997).

L'écart d'âge entre les époux varie bien évidemment selon le rang de l'union, le statut matrimonial des mariés et l'âge à l'union. L'écart d'âge entre les époux est particulièrement élevé dans les mariages qui unissent un homme divorcé avec une femme célibataire (tabl. 5) ou lorsque la femme est très jeune au moment de l'union (BRETON, 2004).

Tableau 3  
Répartition (%) des mariages selon la différence d'âge des époux (1991-2001)

	La femme est plus âgée	Les époux ont le même âge	Le mari est plus âgé	Total
1991	19,4	8,5	72,1	100,0
1996	18,9	6,9	74,2	100,0
2001	18,2	7,6	74,2	100,0

Source : état civil

Tableau 4  
Répartition (%) des mariages en 2001 selon la différence d'âge entre les époux

L'épouse est plus âgée...	de 10 ans et plus	1,7
	de 5 à 9 ans	4,0
	moins de 5 ans	12,5
Les époux ont le même âge		7,6
L'époux est plus âgé...	de 10 ans et plus	14,6
	de 5 à 9 ans	36,3
	moins de 5 ans	23,3
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

Source : État civil

Tableau 5  
Écart d'âge moyen au mariage des hommes et femmes  
selon le statut matrimonial antérieur (mariages 1999)

Hommes divorcés – Femmes célibataires	10,6 ans
Hommes célibataires – Femmes divorcées	- 0,9 an

Source : État civil

La grande majorité des mariages célébrés en 2001 unissait deux personnes célibataires (82 %), mais cette proportion diminue constamment – elle était de 86 % dix ans plus tôt. Les remariages sont ainsi minoritaires mais non négligeables (fig. 3). Parmi les hommes qui se sont mariés en 1999, 11 % étaient divorcés et 2 % veufs (tabl. 6). Pour les femmes, les chiffres sont respectivement de 7 % et 2 %. Parmi les mariages dans lesquels les conjoints n'ont pas la même situation matrimoniale dominent les mariages d'hommes divorcés avec des femmes célibataires, la situation inverse étant moins fréquente. Les stratégies matrimoniales sont différentes d'un sexe à l'autre, puisque les hommes veufs se remarient avec des femmes nettement plus jeunes qu'eux, tandis que les femmes veuves vont épouser un conjoint sensiblement du même âge.

Les hommes divorcés se marient une seconde fois plus fréquemment que les femmes divorcées. En moyenne, une personne divorcée se remarie six ans après sa séparation contre huit ans pour une personne ayant connu le veuvage (LARDOUX, 2002 b). Dans plus de sept cas sur dix, le mari décède avant son épouse. En 1999, presque la moitié des hommes qui décèdent sont mariés (LARDOUX, 2002 b). Cette même année, on compte 1 109 nouvelles veuves contre seulement 103 nouveaux veufs.

Le mariage réunit des personnes géographiquement et socialement proches : « Depuis la nationalité jusqu'à la commune en passant par la micro-région, le mariage se fait de manière préférentielle entre conjoints de même origine » (LARDOUX, 2002 a : 10). Presque huit mariages sur dix en 1999 unissent deux individus nés à la Réunion (tabl. 8), dont une majorité est née dans la même commune. L'aire de recrutement du conjoint est donc très restreinte et l'homogamie communale est très forte.

Tableau 6  
Répartition (%) des époux selon l'état matrimonial antérieur en 1999 (3 446 mariages)

État matrimonial du mari	État matrimonial de la femme		
	Célibataire	Veuve	Divorcée
Célibataire	82,5	0,7	3,4
Veuf	0,8	0,7	0,7
Divorcé	7,3	0,6	3,3

Sources : LARDOUX (2002 b) – état civil

Tableau 7  
Âge moyen au mariage des hommes et femmes veufs et divorcés qui se sont mariés en 1999

État matrimonial antérieur	Âge moyen
Hommes veufs	57,5 ans
Hommes divorcés	46,1 ans
Femmes veuves	52,3 ans
Femmes divorcées	39,9 ans

Source : état civil

Tableau 8  
Répartition (%) des mariages en 1999 selon la commune de naissance des conjoints

Communes de naissance à la Réunion mais différentes	46,5
Même commune de naissance à la Réunion	32,0
Les deux conjoints sont nés hors de la Réunion	10,3
Un des deux conjoints est né hors de la Réunion	11,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : état civil

Quatre-vingts pour cent des mariages concernent deux personnes de nationalité française, proportion tout à fait comparable à celle que l'on trouve en métropole. Dans les couples dont un des conjoints n'est pas de nationalité française, il s'agit le plus souvent d'un mariage franco-mauricien ou franco-malgache (tabl. 9).

Tableau 9  
Répartition des mariages (%) en 1999 selon le pays de naissance des deux époux

Pays de naissance de l'époux	Pays de naissance de l'épouse							Total
	France	Madagascar	Maurice	Comores	Autres pays Afrique	Autres pays Europe	Autres pays Asie	
France	88,0	2,2	3,0	0,0	0,4	0,2	0,2	<b>94,0</b>
Madagascar	1,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	<b>2,0</b>
Maurice	0,7	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0,8</b>
Comores	0,7	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	<b>1,2</b>
Autres	1,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	<b>2,0</b>
<b>Total</b>	<b>92,0</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

Sources : LARDOUX 2002 b ; recensement 1999



## Le divorce

De manière concomitante au recul du mariage, on a pu observer la montée du divorce (tabl. 10). Alors que 38 cas sont enregistrés en 1961, environ 500 divorces sont observés en 1981 (SQUARZONI, 1985). Au cours des années 1950 et au début des années 1960, le mariage est stable, le nombre de divorces est très faible. Le divorce est alors mal considéré. Il rompt les liens sacrés du mariage, or la valeur morale et religieuse de l'union légale reste forte dans les mentalités et les comportements des Réunionnais (LEFEVRE et PASQUET, 1988). Lorsqu'un couple se dissout, il peut se séparer mais rares sont ceux qui divorcent. Ainsi, en 1986, on compte deux fois plus de séparations que de divorces (LEFEVRE et PASQUET, 1988). Cette même année, une enquête d'opinion montre que 70 % des femmes sont opposées au divorce, au nom des traditions, des conventions sociales ou religieuses. À l'inverse, une majorité se déclare favorable à la séparation (52 %) (Conseil général de la Réunion, 1987). Ce sont les femmes les plus scolarisées qui font le choix de mettre fin légalement à leur mariage, en lieu et place d'une simple séparation.

Le nombre de divorces augmente ensuite constamment jusqu'au milieu des années 1990 où il se stabilise autour de 1 000 par an (tabl. 10). L'augmentation a surtout été forte au cours des années 1970. Au total entre 1961 et 2000, le nombre de divorces a été multiplié presque par 25 alors que la population a doublé. Le rapport entre les divorces et les mariages reste stable au cours de la décennie 1980, augmente jusqu'à la fin des années 1990 pour redevenir stable ensuite.

Tableau 10  
Nombre de mariages et de divorces enregistrés à la Réunion (1982-2003)

	1982	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Nombre de divorces</b>	494	573	1 121	1 057	934	904	940	844
<b>Nombre de mariages</b>	3 096	3 718	3 343	3 446	3 444	3 508	3 284	3 212
<b>Nombre de divorces pour 100 mariages</b>	16,0	15,4	33,5	30,7	27,1	25,8	28,6	26,3

Source : Insee (2004)

Tableau 11  
Répartition (%) des mariages dissous selon la durée du mariage au moment du divorce pour la période 1996-2000

Moins de 5 ans	12,6
De 5 à 9 ans	25,7
De 10 à 14 ans	19,8
De 15 à 19 ans	16,3
De 20 à 24 ans	11,9
Plus de 25 ans	13,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Source : HOARAU (2000)

Les mariages se terminant par un divorce entre 1996 et 2000 auront duré en moyenne douze ans, ce qui est très comparable à ce qu'on peut observer en métropole (PRIOUX, 2003). Seule une petite proportion des divorces interviennent dans les cinq premières années du mariage (tabl. 11). Au moment de la séparation, les hommes sont âgés en moyenne de 42 ans et les femmes de 38 ans (HOARAU, 2000). La majorité des divorces (59 %) se font à l'initiative des épouses ; 23 % sont demandés par les hommes et les autres (18 %) sont demandés conjointement. Le divorce pour faute est le plus fréquent et concerne 64 % des procédures à l'initiative des femmes et 52 % des procédures à l'initiative des hommes. Les fautes le plus souvent retenues envers les hommes sont l'alcoolisme et la violence tandis que pour les femmes, il s'agit de l'abandon du domicile conjugal ou de l'infidélité.

## Le mariage : une institution ?

Le couple reste le mode de vie le plus fréquent à la Réunion. Les familles monoparentales et les individus qui vivent seuls, sans conjoint, sont relativement peu nombreux. Cependant, malgré le fait que le mariage civil et religieux conserve une grande valeur sociale, de plus en plus d'individus cohabitent plusieurs années sans être mariés. La mise en couple et la naissance du premier enfant sont les principales causes du départ du domicile parental, sans que l'union soit systématiquement formalisée par un mariage légal. Mise en union et première grossesse sont deux événements qui se produisent rapidement après la sortie du système scolaire (SOULAS, 2001). Les jeunes femmes trouvent dans la maternité une certaine reconnaissance sociale, notamment dans les milieux populaires où la fin de l'adolescence est marquée plus nettement par la maternité que par l'accès à une profession (HOAREAU, 1994). Elles quittent leurs parents relativement tôt, puisqu'à 23 ans une fille sur deux vit hors de chez ses parents, tandis que les garçons restent au foyer parental plus longtemps, un sur deux vivant encore chez ses parents à 26 ans (SOULAS, 2001). Les jeunes femmes sans diplôme vivent moins longtemps chez leurs parents et entrent plus tôt en union. On observe l'effet inverse chez les garçons : les plus diplômés sont les plus précoces en termes de nuptialité. Pour les femmes, une scolarité plus longue incite à rester célibataire plus longtemps et à privilégier l'union libre par rapport au mariage (DESMARETS, 1997).

De même l'entrée en vie sexuelle et l'entrée en union sont fortement dissociées, et ce de manière croissante. Les premiers rapports sexuels tardifs (après 20 ans) sont en nette régression, surtout chez les hommes. Alors que parmi les plus âgés (nés entre 1927 et 1946), 60 % des hommes n'avaient pas encore eu d'expérience sexuelle à leur dix-huitième anniversaire, cette proportion n'est plus que de 40 % chez les plus jeunes (nés entre 1962 et 1978) (tabl. 12). L'âge médian au premier rapport sexuel chez les hommes est avancé de près d'un

Tableau 12  
Répartition des hommes et des femmes (%) selon l'âge au premier rapport sexuel  
par génération et âge médian au premier rapport sexuel

	15 ans ou moins	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Pas de rapport	Âge médian
<b>Hommes</b>								
1927-1946	13,9	12,6	13,2	33,6	0,0	26,7	0,0	17,3 ans
1947-1961	22,6	16,0	9,2	18,2	5,7	27,7	0,7	17,1 ans
1962-1978	24,1	19,6	15,6	14,0	4,5	9,6	12,6	16,4 ans
<b>Femmes</b>								
1927-1946	3,0	5,3	2,5	16,9	1,1	71,2	0,0	> 20 ans
1947-1961	5,7	14,4	7,0	31,0	11,5	26,3	4,1	17,7 ans
1962-1978	10,6	12,7	15,9	22,1	10,0	18,0	10,6	17,5 ans

Source : Drass (1997)

an entre ces deux groupes de générations. Le premier rapport est aussi plus précoce chez les jeunes filles, elles sont de plus en plus rares à n'avoir eu aucune expérience sexuelle à l'âge de 19 ans. Cependant, il reste moins précoce que chez les garçons. Selon cette même étude (Drass, 1997), le premier partenaire sexuel n'est pas le premier conjoint. Seule une très faible proportion des individus (1,2 % des hommes) ont leur première relation sexuelle dans le cadre d'une union.

La cohabitation avant le mariage reste ainsi la règle absolue, puisque le mariage sans cohabitation préalable ne concerne que 0,7 % des couples (CAPARIN et HOARAU, 2001). Si le concubinage comme mode d'entrée en union se pratique depuis longtemps, ce qui est nouveau est que des couples prolongent cette période plusieurs années avant de se marier légalement.

En 1990, seuls un cinquième des couples vivaient en concubinage, alors qu'ils sont plus d'un quart (27 %) en 1999 (MEKKAOU, 2001). En 1997, 15 % des femmes de 15 à 65 ans vivent en concubinage tandis que 41 % sont mariées (CAPARIN et HOARAU, 2001). L'union libre est principalement le fait des jeunes couples. Entre 20 et 25 ans, la très large majorité des hommes et des femmes en couple sont en union libre (autour de 70 %), beaucoup plus rares sont ceux qui ont choisi d'officialiser leur union par un mariage civil. Ensuite, la part des couples non mariés diminue fortement puisque après 40 ans, moins d'un quart des couples vivent ensemble sans être passés devant le maire. Beaucoup de concubins officialisent donc leur union par un mariage civil. L'union libre est une première étape vers le mariage dans 85 % des cas. La période de concubinage avant le mariage dure un peu plus de deux années (CAPARIN et HOARAU, 2001).

La montée de l'union libre accompagne celle du chômage (MEKKAOU, 2001). Les individus qui ont la plus forte probabilité de vivre en union libre plutôt qu'au sein d'un couple marié sont ceux qui économiquement et socialement sont les plus défavorisés : les plus jeunes, les chômeurs et les moins diplômés.

Une autre forme d'union nouvelle à la Réunion comme en métropole est le Pacte civil de solidarité. C'est à l'automne 1999 que le Parlement français a adopté une loi qui offre un statut légal aux unions de fait, en créant entre les partenaires un « pacte civil de solidarité » (Pacs). Le Pacs peut être signé aussi bien par des couples hétérosexuels que par des couples homosexuels. Les données sur le Pacs sont pauvres. Nous ne disposons ni de l'âge, ni du sexe des signataires. Il est donc difficile de dire dans quelle mesure le Pacs est un engagement des couples homosexuels ou une alternative au mariage pour les couples hétérosexuels.

En France métropolitaine, un peu plus de 87 700 contrats de Pacs ont été signés entre novembre 1999 et juin 2003. Le nombre de Pacs annuels est en augmentation, le succès pour cette nouvelle formalisation de l'union est croissant (PRIOUX, 2003). À l'instar de ce qui est observé en métropole, le nombre de Pacs enregistrés à la Réunion entre 2000 et 2003 a été multiplié par 2,5 (tabl. 13). Cependant, il reste relativement moins important que sur l'ensemble de la France : moins de 1 % des Pacs ont été signés à la Réunion alors que sur l'île vit 1,2 % de la population française au moment du recensement de 1999, avec une structure de population plus jeune.

Tableau 13  
Nombre de Pacs enregistrés à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion  
par année (2000-2003)

Année	Nombre de Pacs enregistrés
2000	94
2001	113
2002	143
2003	235

Sources : Insee (2004) et ministère de la Justice

Au-delà de ces nouvelles formes d'union, le mariage légal reste une étape importante et le couple légitime souvent son union après la naissance du premier enfant. En 1999, deux mariages sur cinq concernaient des couples qui avaient déjà un enfant (TEMPORAL, 2002) ; en métropole, à la même date, un peu moins de 30 % des mariages légitiment un ou plusieurs enfants (MUNOZ-PEREZ et PRIOUX, 2005). À la Réunion, comme ailleurs sur le territoire français, la part des naissances hors mariages est restée très stable jusqu'au début des années 1970, ensuite elle n'a cessé d'augmenter : de 31 % en 1974 à 60 % en 1999 (fig. 11). Parmi les naissances dites illégitimes, se confondent des naissances qui surviennent dans des couples stables (en union libre ou pacés) et des naissances chez des femmes vivant hors couple. Il est très difficile de distinguer les unes des autres. Nous savons néanmoins que 45 % des enfants illégitimes en 1999 ont été reconnus à la fois par leur mère et leur père et 39 % par un seul de leurs parents (le plus souvent la mère) (TEMPORAL, 2002).

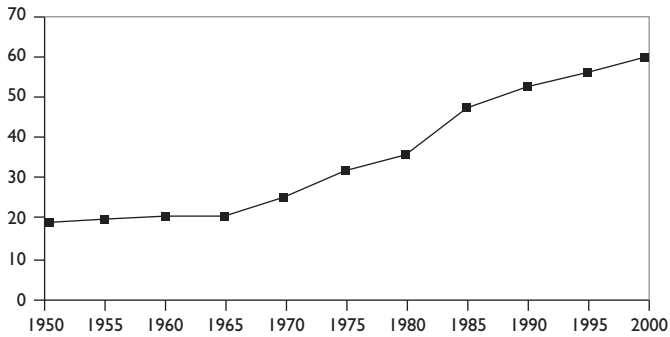


Fig. 11

Proportion (%) de naissances illégitimes dans l'ensemble des naissances (1951 à 1999).

Sources : Insee in EVE (1998) ; Recensement 1999

Tableau 14

Répartition (%) des familles selon le type de famille et quelques caractéristiques du chef de famille.

Caractéristiques du chef de famille	Femme avec enfant(s) sans conjoint	Homme avec enfant(s) sans conjointe	Couple avec enfant(s)
15 à 24 ans	6,9	1,8	5,7
25 à 34 ans	23,9	13,0	32,0
35 à 49 ans	40,0	38,2	46,2
50 ans et plus	29,2	47,0	16,1
Célibataire	52,4	31,7	24,2
Marié(e)	10,3	24,3	74,2
Veuf(ve)	20,8	25,7	0,4
Divorcé(e)	16,5	18,3	1,2
Sans diplôme	66,6	68,2	56,3
Primaire	11,7	9,2	13,2
BEP/CAP	10,9	10,5	13,4
BAC	5,8	4,9	8,6
Universitaire	5,0	7,3	8,6
Un enfant	47,6	54,9	32,0
2 ou 3 enfants	42,1	38,8	56,7
4 enfants ou plus	10,3	6,2	11,3
<b>Nombre de familles</b>	<b>38 464</b>	<b>5 105</b>	<b>105 270</b>

Source : Recensement de 1999, in BOUSQUET (2001)

Si le mariage est donc loin d'être le cadre exclusif de la procréation, les enfants grandissent néanmoins le plus souvent avec leurs deux parents. Trois enfants sur quatre vivent avec leurs deux parents. Un quart des familles sont des familles monoparentales. La part des familles monoparentales est stable depuis 1990. Dans plus de la moitié des cas, la monoparentalité est le résultat d'une séparation d'un couple en union libre, dans 16 % des cas elle fait suite à un divorce, et dans 20 %, c'est le veuvage qui en est la cause (BOUSQUET, 2001). La très large majorité des familles monoparentales ont à leur tête une femme (tabl. 14), et ce pour deux raisons principales. D'une part, si l'autorité

parentale est presque toujours conjointe, la résidence habituelle de l'enfant est le plus souvent attribuée à la mère. Notons que 78 % des couples qui ont divorcé entre 1996 et 2000 avaient des enfants (HOARAU, 2000). D'autre part, la mortalité masculine est plus forte que la mortalité féminine et les époux sont généralement plus âgés que les épouses, ce qui implique que les veuves sont plus nombreuses que les veufs.

## Conclusion

À la Réunion encore plus qu'en métropole, les unions sont de moins en moins souvent légitimées par le mariage et les mariages concernent des personnes de plus en plus âgées au fil des générations. Les explications sont multiples. Il faut tout d'abord replacer cette évolution dans une perspective historique et noter que la nuptialité n'a jamais été très forte à la Réunion, le comportement nuptial des générations 1940 à 1950 pouvant être considéré comme une exception. Ensuite, la situation du marché de l'emploi favorise la vie en union libre. Toutefois, ce recul de la nuptialité ne signifie pas forcément un retard de l'entrée dans la vie adulte *via* une union, mais plutôt une généralisation des situations informelles. Les décalages entre situation de fait et situation de droit sont fréquemment observés en ce domaine dans l'île. C'est par exemple le cas des personnes mariées qui, en cas de séparation, n'entament pas forcément de procédure pour divorce. La situation réunionnaise est désormais assez proche de celle observée en Guadeloupe et en Martinique, autres départements d'outre-mer français.

## Bibliographie

**BALLY B.,**

2003 – Le taux de chômage rejoint la barre des 33 %. Insee, *Économie de la Réunion*, 118 : 8-10.

**BOUSQUET O.,**

2001 – Familles monoparentales. Insee, *Économie de la Réunion*, 110 : 15-17.

**BOZON M.,**

1991 – Choix du conjoint et reproduction sociale. CNDP, *Ecoflash*, 64, 4 p.

**BRETON D.,**

2004 – Mise en couple et naissances dans

les unions à la Réunion :

une approche longitudinale.

*Espace, Populations, Société*, 2 : 237-252.

**CAPARIN C., HOARAU M.-L.,**

2001 – *Trajectoires de couples hors mariage*. Observatoire du développement de la Réunion, Document n° 36, 53 p.

**Conseil général de la Réunion,**

1987 – *Étude générale sur la fécondité et les unions à la Réunion*. Conseil général de la Réunion, Direction des actions sanitaires et sociales départementales.

**DESMARETS D.,**

1997 – *Les femmes*. Observatoire du développement de la Réunion, Études et Synthèse n° 34, 65 p.

**Drass,**

1997 – *Analyse des comportements sexuels à la Réunion*. Étude réalisée par Blandine Toulemonde, Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, 288 p.

**EVE P.,**

1998 – *Variations sur le thème de l'amour à Bourbon à l'époque de l'esclavage*. Saint-André, Océan Éditions.

**FESTY P., HAMON C.,**

1983 – *Croissance et révolution démographique à la Réunion* Ined/PUF, Travaux et Documents, Cahier n°100, 116 p.

**HOARAU S.,**

2000 – *Divorces et fin de siècle*. Observatoire du développement de la Réunion, Document n° 34, 53 p.

**HOARAU S.,**

2003 – *Les mariages*. Observatoire du développement de la Réunion, Document n° 47, 45 p.

**HOAREAU N.,**

1994 – *L'évolution récente des mouvements naturels de population à la Réunion*. Mémoire de DEA, option géographie, université de la Réunion.

**Insee,**

2003 – *Dossier - Une typologie des quartiers*. Institut national de la statistique et des études économiques, Direction régionale de la Réunion, n° 115, 12 p.

**Insee,**

2004 – *Tableau économique de la Réunion 2003-2004*. Institut national de la statistique et des études économiques, Direction régionale de la Réunion, 210 p.

**JASPARD M., POURETTE D., WIDMER I.,**

2004 – *Approche sociologique des violences envers les femmes : comparaison Île de la Réunion – métropole – aspects quantitatifs et qualitatifs*. Séminaire « Les lundis de l'Ined », 28 juin, 23 p.

**LARDOUX J. M.,**

2002 a – *Autour de la trentaine et à proximité de chez soi*. Insee, *Économie de la Réunion*, 114 : 8-10.

**LARDOUX J. M.,**

2002 b – *La situation démographique à la Réunion en 1999 (Naissances, décès, mariages)*. Insee, 59 p.

**LEFEVRE F., PASQUET C.,**

1988 – *Fécondité et famille à la Réunion - Situation et dynamique*. Observatoire départemental de la Réunion, Direction des actions sanitaires départementales, Conseil général de la Réunion, 32 p.

**MEKKAOUI J.,**

2001 – *Couple : montée de l'union libre avec le chômage*. Insee, *Économie de la Réunion*, 110 : 12-13.

**MEKKAOUI J.,**

2002 – *Croissance de l'emploi mais au prix de la précarité*. Insee, *Économie de la Réunion*, 111 : 14-16.

**MUNOZ-PEREZ F., PRIOX F.,**

2005 – « *Filiation des enfants nés hors mariage en France depuis 1970* ». In Bergouignan C., Blayo C., Parant A., Sardon J.-P., Tribalat M., éd. : *La population de la France. Évolution démographique depuis 1946*, CUDEP, Tome 1 : 333-354.

**PRIOX F.,**

2003 – *L'évolution démographique récente en France*. *Population*, 58 ( 4-5) : 589-622.

**ROINSARD N.,**

2003 – *RMI : entre survie et insertion*. Insee, *Économie de la Réunion*, 118 : 11-22.

**SOULAS G.,**

2001 – *À l'école jusqu'à 20 ans, au travail après 25 ans*. Insee, *Économie de la Réunion*, 109 : 6-7.

**SQUARZONI R.,**

1985 – *Évolution du divorce à la Réunion 1961-1984. De l'impensable au pratiqué*. ODES, Étude générale, Famille, n° 1, 20 p.

**SQUARZONI R.,**

1992 – *Évolution de la famille à la Réunion*. Observatoire du développement de la Réunion, Études et synthèses n° 17, 49 p.

**TEMPORAL F.,**

2002 – *Trois enfants sur cinq naissent hors mariage*. Insee, *Économie de la Réunion*, 113 : 16-17.